

PROCES-VERBAL du
Conseil de la Communauté de Communes du Pays Fertois
Réunion du Mercredi 02 Juin 2010 à 20 h 00

Etaient présents :

BASSEVELLE	BUSSIÈRES	CHAMIGNY
M. RICHARD Bernard	M. VALLEE Marc	Mme BELDENT Jeannine M. LESUEUR William M. PIERRE Bernard-Jean
CHANGIS SUR MARNE	CITRY SUR MARNE	JOUARRE
M. SUSINI Jean-Paul M. CLEMENT Henri	M. COLLET Jacques M. FLEISCHMAN (suppléant de M. PICHON Alain).	M. GOULLIEUX Pierre M. LA GRECA Michel Mme BADDOUR Nawal M. LAURENT Marc
LA FERTE S/ JOUARRE	LUZANCY	MERY SUR MARNE
Mme RICHARD Marie M. MORET Jean-Claude M. CELERIER Daniel Mme ADELIN Dominique M. JOURDAIN Guy (suppléant de M. LAGRAVE Gilles) M. ROUCOU Jean M. FUMERON Emmanuel M. VANTYGHEM Ludovic	M. FORTIER Patrick Mme DELAMOTTE Isabelle	M. DESFERET Bernard
NANTEUIL SUR MARNE	PIERRE LEVEE	REUIL EN BRIE
M. CAMELOT Jean-Pierre	M. BOISNIER Gérard	M. GEOFFROY Denis
SAACY SUR MARNE	SAINTE AULDE	SAINTE JEAN LES DEUX JUMEAUX
Mme ROBCIS Josselyne M. CHERON Michel M. BOUVRANDE Jean-Claude suppléant de M. HENNEQUIN Sébastien)	M. GEIST Gérard	M. HINCELIN Hubert M. BOISDRON Patrick
SAMMERON	SEPT SORTS	SIGNY SIGNETS
Mme. KUPZACK Danielle M. RIGAULT Pierre	M. ARNOULT François	M. FOURMY Philippe
USSY SUR MARNE		
M. PRISE Guy M. OUDARD Bernard		

Formant la majorité des membres en exercice.

Délégués représentés par pouvoir :

M. BOSDURE Dominique par M. LA GRECA Michel
M. FERON Sylvain par M. GOULLIEUX Pierre
M. DE SOUSA Humberto par Mme BADDOUR Nawal
Mme PIERRE Nathalie par M. CELERIER Daniel
M. SPECQUE Claude par M. HINCELIN Hubert

Délégués absents non excusés :

Mme ABELOOS Edith de LA FERTE SOUS JOUARRE
M. BIMBI Eric de LA FERTE SOUS JOUARRE
Mlle PERROTIN Claire de LA FERTE SOUS JOUARRE
M. JUBERT Flora de LA FERTE SOUS JOUARRE
Mme SUBLON Maud de LA FERTE SOUS JOUARRE
Mme COLONNA Françoise de LA FERTE SOUS JOUARRE
M. ROMANOW Patrick de REUIL EN BRIE

Secrétaire de séance :

M. FOURMY Philippe

* * *

ORDRE DU JOUR

* * *

⇒ *Approbation du compte-rendu du Conseil Communautaire du 26 mai 2010.*

* * *

I - SERVICES GENERAUX :

I - 1 ■ BUDGET ANNEE 2010 :

⇒ **Décision modificative n°1**

I - 2 ■ RAPPORT SUR LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES :

⇒ **Exercice 2009**

I - 3 ■ AMORTISSEMENT D'UNE SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEE A UN GROUPEMENT DE COLLECTIVITES (SYNDICAT MIXTE MARNE-OURCQ).

I - 4 ■ AUGMENTATION DES TARIFS DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE :

⇒ **Année 2010/2011**

I - 5 ■ ECOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE : EVEIL MUSICAL A L'ECOLE

⇒ **Proposition de participation des communes au coût des interventions musicales en milieu scolaire, à partir de la rentrée de septembre 2010.**

* * *

⊗ QUESTIONS DIVERSES

* * *

⇒ **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 MAI 2010 :**

La Présidente précise que, compte tenu du court délai entre les deux séances, le compte-rendu du dernier conseil, qui a bien été affiché, n'a pas pu être adressé aux délégués.

Son approbation est reportée au prochain conseil qui se tiendra le 1^{er} juillet 2010.

* * *

SERVICES GENERAUX

◆ **I - 1 - BUDGET ANNEE 2010 :**

⇒ **Décision modificative n°1**

Madame la Présidente de la Communauté de Communes du Pays Fertois expose :

Cette demande de décision modificative a pour objet l'inscription au budget 2010 de deux subventions du Conseil Régional de 269 400.00 € HT et de 720 000.00 € HT, relatives à l'achat de neuf (9) cars, perçues par la Communauté de Communes du Pays Fertois et devant être rétrocédées dans leur intégralité à l'organisateur des transports Marne & Morin, conformément aux avenants n° 6 et 7 de la convention signée entre la CCPF et l'exploitant du réseau de transport du Pays Fertois, le 25 octobre 2004.

Article	Intitulé	Dépenses en €uros	Recettes en €uros
1322	Subvention d'équipements non transférables	989 400,00	
1322	Subvention d'équipements non transférables		989 400,00

**LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
A L'UNANIMITE :**

☐ **approuve** cette décision modificative n°1 du budget des « Services Généraux ».

* * *

◆ **I - 2 - RAPPORT SUR LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES :**

⇒ **Exercice 2009**

Madame La Présidente de la Communauté de Communes du Pays Fertois expose :

- **Vu** l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- **Considérant que** la société VEOLIA, prestataire du service de la collecte des ordures ménagères, doit nous adresser son rapport annuel 2009 sur le prix et la qualité de ce service public, qui est disponible en Communauté de Communes,

➤ Madame BELDENT rappelle que ce rapport doit être conservé en Mairie et mis à la disposition des administrés.

Monsieur RICHARD demande si la qualité du tri a évolué depuis l'an passé.

① *Arrivée de Monsieur ROMANOW et de Madame SUBLON.*

Monsieur ROMANOW précise que les tonnages 2010 sont équivalents à ceux de l'année 2009. On pourrait donc attendre des subventions équivalentes.

**LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
A L'UNANIMITE :**

☐ **prend acte** de ce rapport pour l'année 2009.

* * *

◆ I - 3 - AMORTISSEMENT D'UNE SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEE A UN GROUPEMENT DE COLLECTIVITES (SYNDICAT MIXTE MARNE-OURCQ) :

Madame La Présidente de la Communauté de Communes expose :

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** l'instruction budgétaire de la M 14,
- **Vu** que les subventions d'équipement sont amorties sur une durée maximale de 15 ans dans le cas de subventions d'équipements versées aux établissements publics locaux,
- **Vu** que les subventions d'équipement sont amorties, à l'instar des autres immobilisations, à compter de l'exercice suivant celui de leur versement.
- **Considérant** la subvention d'équipement inscrite, en restes à réaliser, au compte 20415 du budget unique des Services généraux de l'année 2010, pour un montant de 600 000 €, versé au Syndicat Mixte Marne-Ourcq en février 2010,
- **Considérant** qu'il est proposé de fixer la durée d'amortissement de cette subvention à 15 ans, à compter de l'exercice 2011.

① *Arrivée de Monsieur BIMBI*

➤ Monsieur OUDARD demande s'il s'agit de l'emprunt à hauteur de 600 000 € concernant la zone des Effeneaux et si on commencera à le rembourser l'an prochain.

Madame BELDENT précise qu'il s'agit bien de cet emprunt et qu'on le rembourse déjà. Il s'agit de voter son amortissement sur une durée de 15 ans.

**LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
A LA MAJORITE ABSOLUE
(2 abstentions : Monsieur OUDARD et Monsieur PRISE)**

□ **accepte** de fixer la durée d'amortissement de cette subvention à 15 ans, à compter de l'exercice 2011.

* * *

◆ **I - 4 - MODIFICATION DES TARIFS DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE :**

⇒ Année 2010/2011

Monsieur Le Président de la Commission « Sports et Nouvelles Technologies » expose :

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** l'avis de la Commission « Sports et Nouvelles Technologies » qui s'est réunie le lundi 17 mai 2010,
- **Vu** l'avis du Bureau et de la Commission « Finances » qui se sont réunis le mardi 25 mai 2010,
- **Considérant** que la nouvelle tarification proposée vise à générer, sans augmentation de tarifs pour les usagers du Pays Fertois, des recettes de fonctionnement supplémentaires afin d'être le plus rigoureux possible quant à la gestion des finances de la Communauté de Communes,
- **Considérant** qu'afin d'être le plus juste possible face aux usagers et contribuables du territoire, il vous est proposé une nouvelle tarification sous forme d'abonnements attractifs et de tarifs différenciés pour le public du Pays Fertois et le public extérieur au canton (cf. tableau ci-après).
- **Considérant** que cette modification des tarifs est indispensable pour les raisons énoncées ci-dessus, tout en préservant l'accès à la piscine au plus grand nombre d'usagers.

① **Arrivée de Monsieur JUBERT**

⇒ Monsieur SUSINI précise qu'il a été décidé d'appliquer des tarifs différenciés, mais modérés, entre les administrés du Pays Fertois et les extérieurs, de mettre en œuvre des cartes de 15 entrées au lieu de 10, de proposer des activités au semestre à 100 € (soit 15 à 18 séances par semestre).

L'économie réside essentiellement dans l'ouverture de nouveaux créneaux en semaine pour l'aquagym.

Il informe que ces modifications pourraient apporter des recettes supplémentaires évaluées à environ 14 000 € pour 6 mois.

Il rappelle que la fermeture de la piscine, due aux travaux, devrait intervenir au mois de Février 2011.

Monsieur CAMELOT ne comprend pas le tableau. Le 28 juin serait un début de semestre. Or, les tarifs sont différents entre l'été et l'hiver. Fera-t-on payer trois mois d'été et trois mois d'hiver ?

Monsieur SUSINI répond par la négative. Il y a le tarif semestre et le tarif été. Après l'été, on basculera sur les cartes de 10 cours.

Monsieur BIMBI s'étonne du faible écart entre les tarifs « CCPF » et les tarifs « extérieurs ».

Monsieur SUSINI explique qu'il ne s'agissait pas de faire fuir les extérieurs. Il y a une incertitude quant à la fidélisation du public extérieur.

Madame ADELIN précise qu'à Coulommiers l'écart est de 0.50 €. La commission propose 0.10 €. Effectivement, il y a un risque de faire fuir les clients.

Monsieur CHERON s'interroge sur la méthode de contrôle entre les administrés locaux et les extérieurs.

Monsieur SUSINI répond que des estimations sont en cours et que, compte tenu des tarifs complexifiés (28 tarifs différents au total), des maquettes de couleurs avec numérotation alphanumérique sont à l'étude afin de pouvoir différencier les tickets.

Monsieur FOURMY attire l'attention sur les codes postaux qui pourraient ne pas être fiables, notamment concernant les communes de Bassevelle et Bussières dont le code postal est celui de Saint Cyr sur Morin ! Il risque de payer hors canton...

Madame RICHARD estime que l'écart de 0.10 € n'est pas suffisant. Elle estime qu'on pourrait tout à fait augmenter le tarif extérieur à 0.50 € et que ce prix reste largement compétitif. Elle demande que cette proposition soit mise au vote.

① *Arrivée de Madame ABELOOS*

Monsieur RIGAULT rappelle qu'une réunion de travail du conseil a été organisée le 19 mai 2010 où il était question de mesures à prendre concernant la situation financière de la collectivité.

Il constate qu'à ce jour, les seules propositions faites concernent l'augmentation des tarifs de l'école de musique la semaine dernière, et ce soir, l'augmentation des tarifs de la piscine.

Il estime ces propositions hors de proportion des besoins de la collectivité pour laquelle il faut réussir à équilibrer le budget.

Il attendait des propositions d'ensemble sur des mesures à prendre et pas de l'égrenage à chaque conseil.

Il déclare à la Présidente qu'il ne la suit pas sur ses méthodes et qu'il ne votera pas, par principe, la modification des tarifs.

Madame BELDENT rappelle qu'en effet, une réunion de travail du conseil a été organisée le 19 mai 2010 et qu'à cette réunion des propositions ont été faites. Personne n'a pris de décision pour délibérer.

La seule conclusion a été de tenir compte des propositions des commissions ; c'est ce qui est fait ce soir.

Elle précise qu'a été déposé sur les tables un tableau de bord qui reprend les propositions faites et rappelle qu'il n'y a pas eu de décision de suppression de service alors que certains délégués font circuler des rumeurs telles que « La Présidente propose de supprimer l'école de musique »...

La Présidente rappelle qu'elle ne peut rien faire sans une décision de l'assemblée. Elle transmettra aux services de l'Etat les comptes-rendus des séances des 19 et 26 mai et du 2 juin 2010.

Monsieur GOULLIEUX estime que la Présidente dirige, qu'elle dispose d'un Bureau et de Vice-présidents. Elle doit proposer des solutions et l'assemblée donne son accord ou pas.

Madame BELDENT rappelle que des propositions ont été faites le 19 mai 2010. Aujourd'hui, de nouvelles propositions sont également faites à la suite du travail du Bureau et de la Commission des Finances et des commissions.

Monsieur RIGAULT attire l'attention sur le fait que la séance du 19 mai n'était pas une séance plénière et que, de ce fait, aucune décision ne pouvait y être prise.

Pour sa part, il attend encore les propositions annoncées. Il constate que les solutions proposées rapporteront pour l'école de musique 1 500 € et pour la piscine 14 000 € et que ces montants sont loin des 1 M€ qui manquent.

Concernant la piscine, il rappelle que le déficit est de 400 000 €... Une recette supplémentaire de 14 000 € ne règle pas le problème !

Il prend acte que la Présidente exécute le budget tel qu'il a été voté.

Madame BELDENT estime cette position trop facile. La réunion de travail avait été prévue collectivement lors du vote du budget.

Par ailleurs, elle invite les délégués à examiner le tableau déposé sur les tables expliquant l'écart annoncé par Monsieur RIGAULT de 1 M€.

Elle rappelle qu'il est difficile de comparer un compte administratif à un budget primitif. Elle espère d'ailleurs que le budget 2010 ne sera pas entièrement réalisé (notamment concernant les transports).

Madame RICHARD rappelle que, d'une manière pragmatique, le document présenté par Monsieur PLASSON démontrait que l'augmentation nécessaire des taux en 2011 pouvait être atténuée en ajoutant des « petites économies ».

Les décisions présentées concernant la piscine et l'école de musique doivent l'être pour des raisons de calendrier (période estivale et rentrée scolaire). Il faut donc trancher ces points.

Elle précise que tous les délégués sont conscients que ces décisions ne résolvent pas les problèmes du budget 2011. Il y aura un cap à passer, mais il faut soulager la situation et être réaliste.

Elle demande de ne pas s'inscrire en contre contre la gouvernance et constate que lors de la réunion de travail du conseil il n'a pas été possible de travailler à cause de cette critique systématique de la gouvernance, de la méthode, de la démarche...

Les commissions travaillent. Il y a également une grosse inconnue concernant les dépenses des transports estimées à 600 000 € mais qui pourraient ne s'élever qu'à 300 000 €. Cette seule différence résoudrait déjà beaucoup le problème.

La réflexion doit être collective et poussée jusqu'à l'automne 2010. Ce soir, on ne tranche pas le budget 2011.

Monsieur RIGAULT estime que le tableau tentant de justifier l'écart de 1M€ est sorti du budget. Il demande à la Présidente d'expliquer comment il peut subsister une dépense supplémentaire de 802 835 € alors que les recettes sont de 859 000 €. Comment expliquer une augmentation de 27 % des taux et le besoin des excédants reportés pour boucler le budget ?

Madame BELDENT rappelle que l'an passé une dépense pour l'aire des gens du voyage a été payée à hauteur de 450 000 € et que la TLE en 2010 n'est plus perçue par la collectivité. Cette recette s'élevait l'an passé à 350 000 €.

Monsieur RIGAULT s'étonne de cette réponse puisque la Communauté de Communes n'a plus la compétence et, de ce fait, ne profite plus des recettes, mais n'a plus les dépenses.

Madame BELDENT rappelle à Monsieur RIGAULT que la taxe est versée sur le budget de fonctionnement et les travaux payés sur le budget d'investissement. Elle lui demande de ne pas remettre ce sujet « sur le tapis » à chaque séance.

Monsieur GEIST, à la suite de l'intervention de Madame RICHARD estimant qu'elle reconnaît que les propositions faites sont des petites mesures, reproche la méthode de travail proposée et le contenu et rappelle que la réunion du 19 mai 2010 n'a pas abouti.

Madame RICHARD s'étonne de cette réflexion lui rappelant qu'il n'a « pas ouvert la bouche » à cette réunion.

Monsieur GEIST répond qu'il a écouté la présentation faite par Monsieur PLASSON. Il estime qu'il faut travailler sur les compétences.

Il compare la collectivité à un bateau qui coule et qu'on tente de réparer avec des rustines !

Pour sa part, le pragmatisme reviendrait à restructurer fortement la Communauté de Communes.

Par ailleurs, il s'étonne de ce qu'on ne parle plus de remettre en question les investissements.

Il souhaite de véritables propositions de réformes en profondeur pour la collectivité au lieu de « mesurette ».

Madame BELDENT rappelle à Monsieur GEIST qu'il fait partie du Bureau et que, de ce fait, il s'en prend également à lui-même.

Madame RICHARD applaudit le discours construit et « polissé » de Monsieur GEIST. Elle constate que le problème de la collectivité est les cantonales 2011.

Monsieur GOULLIEUX lui rappelle qu'il y a quelques mois il s'agissait des régionales !

Madame RICHARD se défend que les régionales aient influencé le cours des choses au sein de la collectivité ! Elle est consternée que quelques délégués prennent en otage le projet de territoire pour d'hypothétiques cantonales ! Elle estime que ces personnes mettent en difficulté la réflexion collective. Il s'agit d'une technique de blocage. Les habitants du Pays Fertois méritent mieux !

Monsieur GOULLIEUX fait remarquer que, lui non plus, n'a pas ouvert la bouche à la réunion de travail du conseil, mais qu'il a écouté et regardé... Il annonce qu'un tableau a été projeté mais n'était pas intégré dans les documents distribués et qu'il faisait état d'augmentations successives de 30 à 40 % d'impôt par an entre 2011 et 2014 !

Madame BELDENT réfute cette information et rappelle qu'il a été dit que ce tableau était faux !

Monsieur FORTIER ajoute qu'il avait fait constater au Bureau que ce tableau était faux. Il demande à Monsieur GEIST de confirmer cette information puisqu'il avait assisté à cette réunion ce soir là.

Monsieur GOULLIEUX dit être saturé de documents mis sur les tables à chaque séance. Pourquoi ne sont-ils pas envoyés avec l'ordre du jour ?

La Présidente rappelle que ces documents ne sont pas utiles à l'ordre du jour et constituent des documents d'information.

Monsieur CELERIER souhaite rappeler qu'il convient de parler d'augmentation des taux et non pas d'augmentation des impôts ce qui ne revient pas au même.

Plusieurs commentaires sont faits dans la salle, notamment pour répondre que cela reviendrait au même !

Monsieur SUSINI, pour continuer sur les « rustines », rappelle que la recette supplémentaire de 14 000 € annoncée sur les entrées piscine a été calculée pour 6 mois, soit 28 000 € en prévisionnel sur une année. Ce qui n'est pas rien.

Il est d'accord avec la proposition de Madame RICHARD sur les tarifs « extérieurs » à 3.50 €. Les tarifs carte et abonnement seront ensuite recalculés en fonction de ce prix.

Monsieur GOULLIEUX demande comment la commission a calculé les recettes supplémentaires attendues.

Monsieur SUSINI répond que les entrées ont été estimées en fonction des tableaux de fonctionnement prévus. Des créneaux ont été ajoutés ; la situation n'est plus comparable aux années passées. Il s'agit de prévisions.

Monsieur FOURMY constate que les tarifs n'ont pas été réévalués comme ils le sont tous les ans. Le prix de base (pour les administrés du territoire) est celui de 2009. Y-a-t-il une raison particulière ?

Monsieur SUSINI répond que la stratégie est d'amener la clientèle vers des secteurs d'activités tels que les cours d'aquagym.

Monsieur VALLEE estime que l'écart entre les administrés du territoire et les « extérieurs » n'est pas significatif. Il faudrait laisser les mêmes tarifs pour tout le monde.

Il est ensuite procédé au vote sur la base de la proposition faite en séance de porter le prix de l'entrée « adulte extérieur » à 3.50 € (il est précisé en séance que tous les tarifs du tableau seront modifiés proportionnellement à cette augmentation) :

LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

A LA MAJORITE ABSOLUE :

(11 contres : Monsieur RIGAULT, Monsieur GOULLIEUX + pouvoir,
Monsieur BOISNIER, Madame KUPZACK, Monsieur SPECQUE
(ayant donné pouvoir à Monsieur HINCELIN), Madame BADDOUR + pouvoir,
Monsieur GEIST, Monsieur DESFERET, Monsieur FOURMY)

accepte les tarifs proposés (ci-dessous) qui seront applicables à compter du lundi 28 juin 2010.

PROPOSITION TARIFS	HIVER	ETE
ENTREES		
1 adulte ccpf	3,10 €	3,80 €
1 adulte exterieur	3,50 €	4,30 €
15 adulte ccpf	36,00 €	46,00 €
15 adulte exterieur	41 €	52 €
1 enfant ccpf	2,00 €	2,70 €
1 enfant ext	2,30 €	3,00 €
15 enfant ccpf	24,00 €	34,00 €
15 enfant ext	27 €	38 €
chomeur, étudiant, - 16 ans	tarif enfant	tarif enfant
50 CLSH ccpf	56,00 €	56,00 €
50 CLSH ext	63 €	63 €
ACTIVITES		
1 semestre adulte hiver ccpf	100,00 €	
1 semestre adulte hiver ext	113 €	
10 cours adulte hiver été ccpf	80,00 €	80,00 €
10 cours adulte hiver été ext	90 €	90 €
1 semestre enfant hiver ccpf	95,00 €	
1 semestre enfant hiver ext	107 €	
10 cours enfant hiver été ccpf	75,00 €	75,00 €
10 cours enfant hiver été ext	85 €	85 €
sèche cheveux	0,10 €	0,10 €
planche, ceinture	1,00 €	1,00 €
mini golf		2,10 €

⇒ Madame RICHARD est étonnée des votes « contre » émanant de personnes qui reprochent qu'il n'y ait pas assez d'économies. Est-ce pour défendre les visiteurs de la piscine ou les tarifs sont jugés trop faibles ou s'agit-il d'un schéma global d'économie qu'ils auraient souhaité avant de pouvoir voter ?

Madame ABELOOS tient à préciser qu'à la dernière séance, elle s'est abstenue sur l'augmentation des tarifs de l'école de musique, mais pas pour les mêmes raisons que les autres abstentionnistes qui, eux, estimaient l'augmentation trop faible. Elle estimait pour sa part que l'augmentation était trop élevée.

* * *

◆ I - 5 - ECOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE : EVEIL MUSICAL A L'ECOLE

⇒ Proposition de participation des communes au coût des interventions musicales en milieu scolaire, à partir de la rentrée de septembre 2010.

Monsieur Le Président de la Commission « Action Sociale et Culturelle » expose :

Les interventions musicales en milieu scolaire représentent une charge pour la Communauté de Communes du Pays Fertois d'un montant de 60 000 € par an environ, soit un coût horaire de 50 € environ.

Le Bureau et la Commission « Finances », qui se sont réunis le 25 mai 2010, proposent une participation des communes au coût de ce service, à hauteur de 50% du coût réel.

⇒ Monsieur BOISDRON fait ensuite la lecture du texte suivant afin de définir les interventions musicales en milieu scolaire :

« Il a été choisi d'ouvrir « musique à l'école » en 2006 comme première discipline de l'école de musique. Ce choix est fait car cela permet à l'école de rayonner sur tout le Pays fertois dès sa création.

But de la « Musique à l'école », permettre à un grand nombre d'élèves et d'enseignants de profiter de la venue régulière d'un musicien professionnel sur un projet rédigé conjointement au départ. Cela permet aux élèves, qui n'en auraient souvent pas l'occasion, d'avoir une approche artistique musicale. Pour certains, cela pourra être une porte ouverte pour aller plus loin, pour d'autres, cela suffira et même, dès fois, évitera une inscription à l'école de musique juste pour une année.

Conjointement, il est proposé tout le long de l'année des concerts à destination des scolaires.

Les projets pédagogiques sont validés en septembre, rédaction des projets (fiche action) par l'enseignant puis validation conjointe avec l'Education Nationale et l'école de musique, pour distribuer des heures disponibles dans les écoles en fonction du projet, pour que cela ne soit pas toujours les mêmes écoles prioritaires

En octobre, juste avant le début des interventions, il est proposé à toutes les écoles des concerts scolaires conçus et interprétés par les MI (cette année 7 communes et plus de 1000 enfants, de même pour l'année passée).

En cours et fin d'année, on retrouve, dans la mesure de leur possibilité, les MI aux fêtes des écoles et aussi aux spectacles «Les écoles chantent» qui réuniront, mardi prochain, plus de 400 enfants.

Dès la première année, des classes de primaire du Pays fertois accueillent les 3 MI recrutées, équivalent 2 temps plein. Une collaboration s'établie avec Education Nationale avec des réunions en commun et une validation commune des projets musique. La première année scolaire, c'est 52,5% des élèves qui bénéficient de la venue d'un MI, 64% l'année suivante et 74% cette année grâce également à deux stagiaires en 1/4 temps supplémentaire soit plus de 2000 élèves concernés par Musique à l'école.

Depuis l'an dernier, la demande d'heure des enseignants est supérieure à l'offre de l'école.

C'est la 3e année de Musique à l'école et l'on peut déjà mesurer certains progrès : qualité des projets proposés par les écoles, écoute des élèves durant les concerts (qualité du silence), qualité vocale, monter des spectacles est un plus dans la vie scolaire d'un élève (participer ensemble à un projet, écouter l'autre, lien social), certains élèves vont être accompagnés par des musiciens professionnels.

S'il est choisi un nombre d'heures fixe d'intervention par commune (suivant ce qu'accepte de payer chaque CM), il ne sera pas facile de gérer la rentrée scolaire. Une année, une école peut faire un «projet d'école» allant vers la musique puis trois ans plus tard sur la peinture ou le sport ou... et aussi suivant l'équipe pédagogique et donc sur une commune avec une école, le nombre d'heure peut être variable!

Nous avons une convention triennale avec le CG 77, et nous sommes à la troisième et dernière année (2010) de cette convention qui comporte comme obligation contractuelle pour la CCPF : d'avoir une action en faveur de la : «Musique à l'école». Nous avons perçu 13 865 € de subvention pour la musique à l'école représentant 25% du salaire d'un intervenant.

Convention avec le CG:

Un coordinateur,

Deux musiciens intervenant à l'école,

Recrutement d'enseignants dédiés aux disciplines rares

Développement parc instrumental dédié aux disciplines rares

Mener des actions musicales territoriales

La somme versé par le CG 77 est, en 2009, de 56 703,26 € et pour 2010 (prévision) : 60 813,00 €.

Proposition de l'équivalence de 2 temps plein pour les interventions en milieu scolaire, si l'équivalence n'est pas utilisée, le professeur interviendra au sein de l'école »

Il fait ensuite le bilan des heures d'interventions musicales au sein de chaque commune sur l'année scolaire :

➤ Bussières :	42h30
➤ Chamigny :	110 h
➤ Changis sur Marne :	83 h
➤ Citry :	35 h
➤ Jouarre :	172 h
➤ La Ferté sous Jouarre :	394 h
➤ Luzancy :	46 h
➤ Méry sur Marne et Nanteuil sur Marne :	42h30
➤ Reuil en Brie :	42h30
➤ Saâcy sur Marne :	32h
➤ Sainte Aulde :	66 h
➤ Sainte Jean les Deux Jumeaux :	50 h
➤ Ussy sur Marne :	45 h
➤ Total :	1 160 h

Il rappelle que la proposition est de diviser le coût entre la Communauté de Communes et les Communes.

Madame BELDENT demande si la convention vient à échéance le 31 décembre et si, de ce fait, il n'y aurait plus de subventions du Conseil Général dès janvier 2011.

Monsieur BOISDRON précise qu'il faudra renégocier avec le Conseil Général.

Monsieur GOULLIEUX a fait le point à Jouarre avec la directrice : le total des heures passées est de 95.

Monsieur FOURMY demande si toutes les communes paieront ou si ce seront seulement les communes qui en bénéficient.

Madame BELDENT répond que seules les communes au sein desquelles sera mis en place un projet pédagogique participeront au coût des interventions.

Monsieur FOURMY remarque que le budget des communes sera impacté et il demande donc qu'elles soient informées de la mise en place des projets pédagogiques pour prévoir cette dépense dans leurs budgets.

Monsieur BOISDRON prend acte. Les communes pourront être associées.

Monsieur GEIST constate que les recettes attendues sont de l'ordre de 30 000 € au lieu de 50 000 € dans les propositions.

La Présidente rappelle qu'il s'agissait des propositions faites aux termes desquelles les communes prenaient en charge totalement les interventions scolaires. La Commission propose de couper la poire en deux.

Elle informe que les interventions à l'école ne rentrent pas dans les compétences de la collectivité.

Madame ABELOOS acquiesce : la compétence « action sociale et culturelle » est optionnelle, mais tout le monde a voté pour la prendre.

Elle estime qu'on devrait se serrer les coudes au lieu de s'orienter vers un repli des communes. Elle regrette cette situation.

Madame BELDENT est d'accord et rappelle que l'école de musique n'est pas mise en péril. Il s'agit uniquement des interventions à l'école. Les services de l'Etat estiment que cela ne fait pas partie des compétences.

Monsieur BOISDRON attire l'attention sur le fait qu'une convention a été passée avec le Conseil Général aux termes de laquelle la collectivité s'engage à réaliser des actions à l'école.

Il pense que les services de l'Etat devraient réviser leur copie.

Madame BELDENT précise que certaines intercommunalités ont pour compétence la petite enfance. La Communauté de Communes du Pays Fertois ne l'a pas.

Monsieur BOISDRON s'interroge sur la volonté des communes à participer financièrement aux interventions scolaires.

Monsieur CELERIER fait remarquer qu'il y a un décalage entre les années scolaires et les années budgétaires.

Monsieur BIMBI rappelle que la musique fait partie des programmes scolaires et il regrette le désengagement de l'Etat. Techniquement, cette participation doit être mise en place à la rentrée 2010. Effectivement, les calendriers sont décalés. La prise en charge par les communes sera faite sur les budgets suivants.

Monsieur BOISDRON pense que la collectivité attendra le budget 2011 pour le paiement de l'année scolaire.

Monsieur FOURMY fait part d'une autre incidence puisqu'il a reçu un mot de Monsieur LEFEVRE, conseiller pédagogique, qui n'envisage pas la poursuite des Rencontres Culturelles Fertoises dont il s'occupait compte tenu des difficultés rencontrées pour obtenir des financements. Cela aura également un impact puisque ces rencontres poussaient à demander des interventions musicales à l'école.

Monsieur GEIST trouve dommage que les administrés paient. La piscine va être plus chère, l'école de musique va être plus chère... Aujourd'hui, ce sont les classes et après la participation des associations - il fait référence au compte-rendu de la commission Sport qui n'a été communiqué qu'au Bureau. Les présidents des associations sont nerveux.

Quel exemple donne la collectivité avant de faire payer nos concitoyens ? Quelles suppressions budgétaires ont été réalisées ?

Il se dit inquiet. Le risque est : la fuite des associations, les communes se retireront, il y aura moins d'inscriptions à l'école de musique...

Monsieur GOULLIEUX informe qu'il interrogera l'école de musique de Jouarre pour savoir s'il est possible qu'elle prenne la suite des interventions scolaires à Jouarre, ce qui permettrait à la Communauté de Communes de faire des économies.

Monsieur BIMBI ne comprend pas le comportement de certains qui votent des dépenses, mais refusent de voter des recettes et critiquent ensuite publiquement la situation financière.

Pour en revenir au bateau et aux rustines dont faisait état Monsieur GEIST, il rappelle qu'il est mieux de mettre des rustines plutôt que d'attendre que le bateau coule pour avoir un nouveau navire...

Les tarifs de la piscine ou la participation des communes aux interventions scolaires de l'école de musique sont pour certains des « réformettes ». Qu'entendent certains délégués par évolution structurelle de la Communauté de Communes ? S'agit-il de supprimer la piscine au lieu d'en augmenter les tarifs ou l'école de musique ?

Il estime qu'il y a un peu de démagogie dans certains comportements.

Monsieur GEIST se défend de faire de la démagogie. Il insiste sur le problème de méthode et de contenu estimant que le bateau doit retourner au port pour se restructurer.

Il n'est pas d'accord avec la méthode actuelle et estime également que faire participer les communes aux interventions scolaires est une « grosse bêtise ». L'accès à la culture musicale à l'école ne doit pas être sacrifié.

Il préconise de bloquer le projet cinéma et reporter sa création éventuellement pendant trois ans. Il faut arrêter les investissements au moins pendant trois ans.

Le fonctionnement également est à revoir, notamment les I.A.T.

La Présidente rappelle que l'assemblée a jusqu'à fin 2010 pour trouver des solutions. Elle attire l'attention sur le fait que les frais de personnel de la Communauté de Communes représentent moins de 30 % des charges de fonctionnement. Elle invite Monsieur GEIST à informer directement les agents de ses intentions.

Elle rappelle également que le budget a été élaboré avec le Trésorier et invite Monsieur GEIST, s'il sait mieux faire, à le faire.

Monsieur GEIST estime que le rôle du technicien et celui de l'élu est différent. L'élu a le choix de la pertinence.

Il revient sur le premier projet de l'école de musique et fait part de sa déception quant à sa non-réalisation. Il s'agissait de déconcentrer l'accès à la culture en créant quatre pôles (Jouarre et Chamigny où les écoles existaient et Saâcy sur Marne et Saint Jean les Deux Jumeaux où les pôles étaient à créer). De plus, les communes mettaient à disposition gratuitement les salles.

Ce projet ne nécessitait pas l'acquisition et les travaux des sœurs franciscaines. Il faut revoir le projet mis en œuvre qui est trop cher. Les économies sont là.

Madame BELDENT lui rappelle qu'il était à l'époque le vice-président en charge de ce projet et qu'il a recruté lui-même le prédécesseur de l'actuel directeur de l'école de musique qui avait proposé cette création telle qu'elle se réalise aujourd'hui.

Monsieur LA GRECA demande que ne soit pas refait l'historique du projet. Il est d'accord avec Monsieur GEIST. Le bâtiment coûte trop cher.

La Présidente invite les délégués à relire les comptes-rendus qui sont à disposition sur le site internet pour se remémorer l'historique de la création de l'école de musique.

Monsieur BOISDRON informe que la démarche des pôles n'est pas adaptée. Cette année à Sammeron, il n'y a eu que deux élèves.

Par ailleurs, il tient à rassurer les professeurs et le directeur présents dans la salle : l'école ne fermera pas. Il n'est pas question de la fermer. Il faut également pouvoir rassurer les élèves.

Monsieur RICHARD tient à préciser qu'il a eu la chance de recevoir l'école de musique pour un concert. Il aimerait qu'on ne perde pas de vue l'approche sociale de cette école. Pendant qu'ils jouent, les enfants ne sont pas dehors à ne rien faire... C'est une occasion pour ces jeunes d'avoir un contact avec la musique.

Madame BELDENT en est consciente, mais le problème à régler est d'ordre financier. Elle a l'impression que tout le monde ne réalise pas que la collectivité a même besoin de « petites rustines »...

Madame ADELIN estime qu'il est dommage de prendre une telle décision. Certaines communes ne participeront pas. Il y a des économies à faire, certes, mais il faut penser également à l'intérêt du territoire. Certains élèves n'ont pas accès à la culture sur le territoire.

Madame BELDENT répond qu'évidemment quand les communes ne peuvent pas, on transfère à la Communauté de Communes. Les élus doivent être responsables, que veulent-ils ? Où est l'esprit intercommunal ?

Elle rappelle qu'en reportant des investissements, il n'y aura pas de gain en fonctionnement en 2011. Si les investissements sont annulés, il y aura un impact négatif sur le budget de fonctionnement.

Elle soumet au vote la proposition de faire participer les communes à hauteur de 50 % du coût horaire des interventions musicales en milieu scolaire.

**LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
A LA MAJORITE ABSOLUE :
(7 contres : Monsieur RIGAULT, Monsieur DESFERET,
Monsieur FOURMY, Madame ADELIN,
Monsieur LA GRECA + pouvoir de Monsieur BOSDURE, Monsieur GEIST
et 12 abstentions : Monsieur GOULLIEUX + pouvoir de Monsieur FERON,
Monsieur PRISE, Madame ROBCIS, Monsieur CHERON, Monsieur BOUVERANDE,
Monsieur BOISNIER, Madame SUBLON,
Madame BADDOUR + pouvoir de Monsieur DE SOUSA,
Monsieur CLEMENT, Monsieur BOISDRON)**

❑ **fixe** la participation des communes au coût des interventions musicales en milieu scolaire, à partir de la rentrée de septembre 2010, à hauteur de 50 % du coût horaire net.

⇒ Monsieur BOISDRON tient à expliquer son abstention : il a présenté ce projet au Bureau et à la Commission des Finances où il a déjà dit qu'il était contre ces tarifs puisque des communes ne pourront pas continuer la musique à l'école.

* * *

⊗ QUESTIONS DIVERSES :

➤ Vente en gros d'eau :

La Présidente rappelle que ce point a été évoqué au dernier conseil.

Actuellement, de l'eau est vendue à Croutes sur Marne au prix de 0.49/m³, soit pour 30 233 m³ une recette de 14 814,17 €. Si un prix unifié est mis en place, la recette passera à 10 279 €.

A Pisseloup, il est vendu 5 738 m³, soit une recette de 1 950,92 €

A Saâcy sur Marne, il est vendu 1 773 m³, soit une recette de 602,82 €

Le Pays Fertois est aujourd'hui en mesure de fournir 200 m³ d'eau au Pays de l'Ourcq (Zone des Effaneaux compris) soit :

$$200 \text{ m}^3 * 0,34 \text{ €} * 365 \text{ jours} = 24 820 \text{ €uros}$$

A terme, c'est-à-dire avec le 2^{ème} puits (puits fonctionnel et réseaux sur le Pays de l'Ourcq entièrement réalisés, il avait été estimé avec la Zone des Effaneaux une vente de 600 m³ maximum = chiffre très optimiste.

Il faut plutôt tendre vers une vente de 500 m³.

La Zone des Effaneaux ne fonctionnera sûrement pas 365 / 365 jours.

- Pour 600 m³ = 600 * 0,34 * 365 jours = 74 460 €uros
- Pour 500 m³ = 500 * 0,34 * 365 jours = 62 050 €uros

La recette serait de 74 460 € pour 600 m³ et de 62 050 € pour 500 m³.

Il est rappelé que l'annuité d'emprunt contracté pour le château d'eau s'élèvera à 145 198,61 € dès 2012, 174 000 € en 2013 et, en 2014, 167 000 €. Cet emprunt a été contracté en janvier 2008 à un taux de 4,73 % sur 10 ans.

Concernant le prix unifié de l'eau et l'égalité de traitement des usagers d'un même service, elle précise qu'il s'agit d'un principe inscrit dans la constitution.

Ce principe signifie qu'à situation identique, les usagers doivent être traités de la même manière.

En effet, le Conseil d'Etat a admis qu'il était possible d'y déroger dans les cas suivants :

- S'il existe entre les usagers des différences de situations appréciables,
- Si une loi l'autorise,
- Si les différenciations répondent à une nécessité d'intérêt général en rapport avec l'objet ou les conditions d'exploitation du service.

C'est-à-dire qu'un prix différent peut être fixé compte tenu des différences de situations des usagers (même au sein d'une même commune - exemple résidence secondaire).

Ces différences de prix sont possibles, mais doivent être justifiées par des contraintes et des charges particulières concernant chaque zone de prix, à défaut d'être prévues par la loi.

Pour information : Jurisprudences :

Arrêt CE du 10/05/1974 DENOYEZ et CHORQUES

Arrêt CE du 28/04/1993 Commune de Coux

Arrêt CE du 26/07/1996 Association NARBONNE LIBERTES 89

➤ **Association H.I.A. :**

Il a déjà été évoqué le problème rencontré avec cette association à qui deux tiers des prestations ont déjà été payées alors que les diagnostics n'ont pas été obtenus.

Monsieur GEIST a eu la secrétaire de la Présidente. Ensuite, plus de nouvelles...

Madame BELDENT a eu du mal à retrouver les coordonnées de cette association.

Il a été finalement demandé de refaire un dossier pour le Pays Fertois. Le travail réalisé par Monsieur CONDAT n'est plus en possession de l'association.

Un nouveau calendrier a été fixé pour les visites des communes :

- Bassevelle : 4 juin à 9 heures
- Bussières : 4 juin à 10 heures 30
- Citry : 4 juin à 13 heures
- Nanteuil sur Marne : 4 juin à 14 heures
- Méry sur Marne : 4 juin à 15 heures
- Saâcy sur Marne : 4 juin à 16 heures
- Luzancy : 7 juin à 9 heures
- Sainte Aulde : 7 juin à 10 heures 30
- Chamigny : 7 juin à 13 heures
- Reuil en Brie : 7 juin à 14 heures
- Sept-Sorts : 7 juin à 15 heures 30
- Jouarre : 7 juin à 16 heures 30
- Pierre levée : 8 juin à 9 heures
- Signy-Signets : 8 juin à 10 heures 30

Restera Saint Jean les Deux Jumeaux, Ussy sur Marne, Changis sur Marne et Sammeron à auditer.

La Présidente fait part de la surprise de la fixation du calendrier. Monsieur CONDAT avait passé plus de temps sur place. Elle se dit pessimiste quant aux résultats.

Monsieur GEIST propose que la Communauté de Communes se renseigne auprès des services compétents pour s'assurer que cette association existe encore réellement.

➤ **Compte-rendu de la Commission des Sports :**

Monsieur GOULLIEUX souhaiterait obtenir le compte-rendu.

Madame BELDENT propose qu'il soit adressé par mail aux délégués.

* * *

➤ **PROCHAIN CONSEIL :**

Le prochain Conseil est prévu le **jeudi 1^{er} juillet 2010 à 20 heures.**

* * *

La séance est levée à 21 heures 45.

Madame BELDENT remercie les délégués et clôt la séance.

La Présidente,

J. BELDENT

Affichage du compte rendu

Le

La Présidente,

J. BELDENT